



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 96306

Texte de la question

M. Stéphane Demilly souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les inquiétudes formulées par l'association Concordia concernant les moyens mis à disposition des services régionaux des affaires sanitaires et sociales pour soutenir les chantiers de jeunes bénévoles en 2006. Cette association donne la possibilité aux jeunes de réaliser un travail utile et d'intérêt général, et de rencontrer d'autres jeunes de milieux sociaux différents et de cultures diverses au travers de chantiers. Le soutien des DRASS contribue à appuyer ces projets à vocation sociale et à accueillir un public en difficulté ou en situation d'exclusion. Ainsi, il serait dommageable que les DRASS ne disposent pas de moyens pour soutenir de telles actions. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il pouvait prendre pour apporter une réponse adaptée à ce problème. - Question transmise à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la famille soutient depuis plusieurs décennies le programme des chantiers de jeunes bénévoles, dont l'intérêt éducatif et pédagogique est reconnu par l'ensemble des partenaires concernés notamment pour les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale. Afin de permettre à ces structures de jouer tout leur rôle, des ressources complémentaires sont venues abonder le programme 106 (« actions en faveur des familles vulnérables ») dans la loi de finances pour 2006, ce qui a permis au ministère de déléguer aux DRASS, au cours du mois de mai 2006, des crédits destinés à financer les chantiers de jeunes bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96306

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5783

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11142